

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-6 du 26 Janvier 1990

portant nomination de Directeurs
au Ministère du Développement
Rural et de l'Action Coopérative

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU le décret N° 89-310 du 5 Août 1989 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- SUR proposition du Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 3 Janvier 1990,

DECRETE :

Article 1er.- Les personnes dont les noms suivent sont nommées dans les fonctions ci-après au Ministère du Développement Rural et de l'Action Coopérative :

- | | |
|--|-----------------------------------|
| Directeur des Etudes et de la Planification | : Monsieur GANMAVO André |
| Directeur de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée | : Monsieur AKADIRI Adissa Falilou |
| Directeur de l'Elevage et des Industries Animales | : Monsieur SOMASSE Valentin |
| Directeur Général du CARDER Atacora | : Monsieur BEHANZIN Louis |
| Directeur Général du CARDER Atlantique | : Monsieur SOGBOHOSSOU Anatole |

.../...

Directeur Général du CARDER : Monsieur GBANHOUN Alphonse
Borgou

Directeur Général du CARDER : Monsieur TONI Jérôme
Mono

Directeur Général du CARDER : Monsieur GOUTON Pascal
Ouémé

Directeur Général du CARDER : Monsieur AKLAMAVO Michel
Zou

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 26 Janvier 1990

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Le Ministre du Développement
Rural et de l'Action Coopérative,

le Ministre des Finances,


Kodja GANDONOU


Didier DASSI

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 CP/ANR 4 CPC 2 PPC 1 SGCEN 4 MDRAC-
MF 8 autres Ministères 14 CEAP 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 10 DPE-
DLC-INSAE 3 UNB-FASJEP 2 IGE et ses Sections 3 GCONB-DCCT-SPD 3
Intéressés 10 BN-DAN 2 JORPB 1.-